

MAIRIE DE 25660 MONTFAUCON

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE
Lundi 23 octobre 2023 à 19h30 en mairie, salle du conseil municipal,
sous la présidence de Pierre CONTOZ puis Hervé TOURNOUX

ORDRE DU JOUR

RAPPORTS DECISIONNELS – RAPPORTS DEBATS

- I - Approbation du compte rendu de la séance du 29 août 2023
- II - AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
 - 1. Extension cimetière : bilan, convention et versement fonds de concours à GBM – Décision budgétaire modificative
 - 2. Autre décision budgétaire modificative
 - 3. Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
 - 4. Carte de vœux 2024 : choix de la formulation
- III - AFFAIRES D'URBANISME – BATIMENTS-TRAVAUX
 - 1. Point sur le dossier salle d'accueil – bâtiment périscolaire : décisions d'études
 - 2. 1^{ère} présentation du projet ENEDIS d'enfouissement de lignes MT
 - 3. Cellules commerciales au 46 rue du Comté de Montbéliard ; avenant marché lot 1
- IV - AFFAIRE DE PATRIMOINE
 - 1. Bilan financier du dossier « Restauration du tableau La Vierge à l'Enfant »
- V - AFFAIRES D'ENVIRONNEMENT – DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
 - 1. Point des réflexions en commission sur la renaturation de la cour de l'école : débat - décision de poursuivre
 - 2. Point des réflexions en commissions et échanges avec associations sur poulailler partagé : débat- décision de poursuivre
 - 3. Accès au vallon du Château médiéval ; situation de la barrière en entrée du chemin du donjon.
- VI - AFFAIRES DE PERSONNEL
 - 1. Recrutement pour la Ruche d'automne
 - 2. Mise à disposition d'un personnel du FCMMGV
- VII - AFFAIRES D'INTERCOMMUNALITE
 - 1. Adhésion au groupement de commande de GBM pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde
 - 2. Station de GBM pour recharge de véhicules électriques
- VIII- AFFAIRE AGRICOLE-FORESTIERE ET ESPACE NATUREL
 - 1. Affouage 2024 : tarifs

RAPPORTS D'INFORMATION

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

- ✓ En urbanisme – droits des sols.
- ✓ État des renonciations au Droit de Préemption Urbain.
- ✓ Générales.

AFFAIRE SCOLAIRE PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

1. Résultats élections du conseil municipal des enfants.

AFFAIRES D'INTERCOMMUNALITE

1. PLUI : procédure de concertation
2. Distribution eau potable : changement de procédé de désinfection

Sont présents : Pierre CONTOZ jusqu'au point I, Cyril DELITOT, Vincent GIRARD, Laurent JEUNET, Marie-Louise LAITHIER, Eric MERAT, Christine MOLLIER, Catherine PARDONNET, Corinne PETER, Anne-Marie POTY, Jacques TONNERRE, Hervé TOURNOUX, Géraldine VALLOT VUITTON, Frédéric VERMOT

Absents excusés :

Pierre CONTOZ a donné procuration à Hervé TOURNOUX à partir du point II
Gaëlle AUFFRET a donné procuration à Géraldine VALLOT VUITTON
Stéphanie BOITEUX a donné procuration à Corinne PETER
Nadine MAUGEY a donné procuration à Catherine PARDONNET
Alain RICHARD a donné procuration à Vincent GIRARD

Absent : Guillaume BLANDIN

DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose, dans l'ordre alphabétique, Géraldine VALLOT VUITTON, comme secrétaire de séance. **Approuvé à l'unanimité.**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sans modification, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 août 2023

Sans modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

En l'absence du Maire, la séance est présidée par Hervé TOURNOUX, 1^{er} Adjoint.

RAPPORTS DECISIONNELS – RAPPORTS DEBATS

IV - AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

IV – 1 - Extension cimetièrè : bilan, convention et versement fonds de concours à GBM – Décision budgétaire modificative.

Hervé TOURNOUX, Adjoint, présente le bilan de ce dossier. Il rappelle que l'extension du cimetière a fait l'objet de 2 marchés :

A – Un marché, sous maîtrise d'ouvrage GBM, dans le cadre de sa compétence extension de cimetière pour l'aménagement général (entreprises ALBIZZIA, BONNEFOY) devant faire l'objet d'un conventionnement entre GBM et la Commune pour l'apport communal d'un fond de concours de 50% du montant HT des travaux à GBM.

B – Un marché, sous maîtrise d'ouvrage commune de Montfaucon, pour la mise en place de caveaux pré-édifiés (entreprise ALBIZZIA), marché complété par d'autres commandes : colombarium (entreprise FRANZI), complément de plantations (entreprise AMBIANCE JARDIN)
Le bilan financier s'écrit ainsi :

A – Marché GBM 210 210.08 € HT soit 251 251.10 € TTC
Montant fonds de concours communal à verser à GBM (50% HT) soit 105 105.04 € HT

B – Marché COMMUNE et compléments 72 306.19 € HT

A noter, qu'à ce jour,

9/26 caveaux sont attribués	}	Pour un montant total de 23 810 €
3/24 cavurnes sont attribuées		
3/9 colombariums sont attribués		

Décision budgétaire modificative nécessaire au versement du fonds de concours à GBM.

Lors de la préparation du budget, le versement du fonds de concours à GBM n'était pas envisagé en 2023 car le bilan n'était pas connu.

L'étalement des projets envisagés en 2023 en investissement permet le versement dès 2023. Mais une décision budgétaire modificative est nécessaire. Elle pourrait s'écrire ainsi :

- Diminution de crédits aux comptes investissements : 2117 (5 000 €) – 2121 (10 000 €) – 21311 (11 000 €) – 21312 (12 000 €) – 21318 (36 000 €) – 2135 (22 000 €) – 21571 (10 000 €) - Total 106 000 €
- Augmentation de crédits au compte investissements 2041512 + 106 000 €

Après avoir pris connaissance du bilan financier et débat, le conseil municipal unanime :

- **Adopte les bilans présentés**
- **Autorise le Maire à signer la convention permettant le versement du fonds à GBM de la part communale en ce qui concerne l'extension / marché GBM ;**
- **Autorise le Maire à procéder à la décision budgétaire ci-avant présentée.**

IV – 2 - Autre décision budgétaire modificative.

Hervé TOURNOUX, Adjoint, rappelle qu'une décision budgétaire modificative a été votée le 7 juillet 2023 pour le remboursement de la 1^{ère} partie de la TA perçue sur le PC de 2016 déposé par M. William QUINTY, puis annulé.

La DDFIP vient d'adresser une demande de remboursement pour la 2^{ème} part de TA, soit un montant de 1 983.65 €.

Il propos la DM suivante :

- Compte 10226 : DI – taxe d'aménagement : + 1 985 €
- Compte 21318 : DI – autres bâtiments publics : - 1 985 €

Après débat, le conseil municipal unanime adopte la décision budgétaire modificative proposée.

IV – 3 - Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales.

Hervé TOURNOUX, Adjoint rappelle que lors du renouvellement du conseil municipal, une commission de contrôle des listes électorales a été mise en place, par délibération u 19 novembre 2020.

Elle était composée de :

- Christine MOLLIER, Alain RICHARD et Anne-Marie POTY
- Laurent JEUNET et Nadine MAUGEY

Par lettre du 6 octobre 2023, la Préfecture du Doubs demande le renouvellement de la commission pour la période 1^{er} janvier 2024 au renouvellement du conseil municipal.

Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal décide de la reconduction des membres désignés en 2020.

IV – 4 - Carte de vœux 2024 : choix de la formulation.

Hervé TOURNOUX, Adjoint, rappelle que lors de la séance du 7 décembre 2022, le conseil municipal a débattu de l'édition d'une carte de vœux 2023 et a retenu la carte traditionnelle imprimée valorisant la commune.

Le débat s'ouvre pour 2024 entre deux hypothèses :

- Soit la carte traditionnelle imprimée
- Soit une carte au format informatique pouvant être insérée dans Montfaucon Infos.

Les arguments pour la carte traditionnelle sont essentiellement, la tradition et l'attachement des plus anciens d'autant plus que cette année, il n'y aura pas d'agenda communal.

Les arguments pour la carte numérique sont que la société évolue et ce format y correspond davantage et surtout le coût financier quasiment inexistant.

Après un long débat, et mise au vote (5 contre, 4 abstentions et 9 voix pour), le conseil municipal décide d'abandonner les cartes de vœux « papier » et retient la carte au format informatique.

V - AFFAIRES D'URBANISME – BATIMENTS-TRAVAUX

V – 1 - Point sur le dossier salle d'accueil – bâtiment périscolaire : décisions d'études.

Hervé TOURNOUX et Vincent GIRARD, Adjointes font le point sur ce dossier.

A – Le projet est en phase DIAGNOSTIC du bâtiment existant. Pierre BOISSENIN, Architecte, le présentera jeudi 26 octobre 2023 à 9h en mairie (Hervé TOURNOUX, Vincent GIRARD si possible, Jennifer RENIER / AMO)

B1 – Etude de sol : une consultation a été lancée par l'AMO pour l'étude de sols indispensable, notamment pour le bâtiment périscolaire.

Quatre propositions ont été reçues :

ALIOS : 6 120 € TTC – B3G2 : 6 600 € TTC – ECR : 6 672 € TTC – GEOTEC : 8 310 € TTC

Bien que l'offre ne soit pas la moins élevée, l'AMO en concertation avec le bureau d'études de structure, a proposé de retenir le cabinet ECR, d'ailleurs seul cabinet à s'être déplacé sur le terrain.

B2 – Etude diagnostic plomb : une consultation a été lancée par l'AMO pour le diagnostic plomb sur le bâtiment existant.

Trois propositions ont été reçues :

VERITAS : 1 530 € TTC – QUALICONSULT : 660 € TTC – SOCOTEC : 500 € TTC

Après débat, le conseil municipal unanime:

- **Confie la mission étude de sol au cabinet ECR pour un montant de 6 672 € TTC**
- **Confie la mission diagnostic plomb au cabinet SOCOTEC pour un montant de 500€ TTC.**

V – 2 - 1^{ère} présentation du projet ENEDIS d'enfouissement de lignes MT.

Hervé TOURNOUX, Adjoint, expose qu'un problème a surgit sur l'alimentation en électricité de la commune par ENEDIS dans le cadre de la délivrance d'un permis de construire, rue du Coteau : nécessité de dévier une ligne MT au droit de la construction.

Il rappelle que l'alimentation de la commune en électricité se fait depuis le poste de transformation des Prés de Vaux.

Un réseau MT (20 000 volts) franchit le Doubs en souterrain, face à la station des eaux et se divise en deux branches :

- Branche ouest, passant rue du Coteau et desservant le commune de Morre.
- Branche est, se dirigeant vers Chalèze en longeant la RD 411, rue de l'Aqueduc et se divisant au droit du n°14 pour rejoindre au village le carrefour Donjon, Comtesse Henriette, Château.

C'est l'alimentation communale(et antenne TDF) avec retour possible depuis Gennes / Saône vers le poste d'entrée du village, Impasse de Bouclans.

Les alimentations (+ de 80 ans) qui franchissent le bois versant de La Malate posent d'énormes problèmes de maintenance et de sécurisation.

ENEDIS (le directeur régional et ses collaborateurs) a présenté en mairie le 12 septembre 2023, un projet ambitieux de près de 1 million d'euros programmé pour le 2^{ème} semestre 2024 visant à supprimer ces deux alimentations aériennes pour les mettre en souterrain, via les chemins des Vignes, de Chevriot-Dessus et Dessous et en supprimant plusieurs lignes MT sur la commune elle-même.

Sachant que par mail du 19 octobre 2023, GBM / DEA informe que :

- La réfection totale de la chaussée au droit de la station sera réalisée.
- La desserte en assainissement eaux usées du chemin des Vignes au carrefour rue du Coteau est envisagée également.

Les deux projets nécessitent une coordination commune / GBM / ENEDIS à engager.

Pour information du conseil municipal.

V – 3 - Cellules commerciales au 46 rue du Comté de Montbéliard ; avenant marché lot 1.

Hervé TOURNOUX, Adjoint expose que ce chantier est quasiment achevé. L'inauguration des cellules commerciales a eu lieu le 12 octobre dernier.

Cependant quelques ultimes travaux, tels que la réalisation de stationnement perméable et la protection des vitrines contre les chocs de véhicules nécessitent la modification du marché LOT 1 – terrassement VRD de l'entreprise BONNEFOY.

Marché initial :	24 241.00 € HT
Montant en moins :	4 164.14 € HT
Montant en plus :	8 156.97 € HT
Montant avenant :	3 992.83 € HT
Montant nouveau marché :	28 233.82 € HT soit 33 880.60 € TTC

Après débat, le conseil municipal unanime, autorise le Maire à signer l'avenant 1 au lot 1.

VI - AFFAIRE DE PATRIMOINE

VI – 1 - Bilan financier du dossier « Restauration du tableau La Vierge à l'Enfant ».

Jacques TONNERRE, Adjoint présente le bilan de ce dossier.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Restauration CRCOA Vesoul	8 413	Aide de l'État / DRAC / CMH	3 265
		Souscription publique (donateurs)	2 256
		Soutien de la fondation du patrimoine	480
		Contribution association Église de Montfaucon – Patrimoine	1 206
		Part communale / BP investissement	1 206
Total	8 413 €		8 413 €

Après débat, le conseil municipal unanime

- **Approuve le bilan financier**
- **Charge le Maire d'engager le recouvrement des aides.**

VII - AFFAIRES D'ENVIRONNEMENT – DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

VII – 1 - Point des réflexions en commission sur la renaturation de la cour de l'école : débat - décision de poursuivre.

Hervé TOURNOUX et Vincent GIRARD, Adjointes font le point de ce dossier.

Ils rappellent que c'est le premier débat en conseil municipal sur ce dossier, initié par la Commission Environnement-Démocratie Participative (Comité Consultatif).

Plusieurs réunions associant la commission, des représentants de parents d'élèves, des enseignants, du personnel communal (périscolaire) se sont tenues, bénéficiant d'un appui par GBM.

Sans revenir sur la nécessité / les besoins d'un tel projet, celui-ci à plusieurs objectifs :

- Transformer la cour en espace scolaire et périscolaire répondant, le mieux possible, aux enjeux environnementaux, éducatifs et sociaux.
- Elargir l'aire d'activités de manière contrôlée, en prenant possession pendant le temps scolaire ou/et périscolaire du square des Nounous et des terrains de tennis (pour le moins 1) contigus.
- Respecter les contraintes réglementaires (dont ERP de 5^{ème} catégorie avec accessibilité – PPMS prochain- Obligations de contrôle....).
- S'inscrire dans une problématique budgétaire avec l'augmentation de charges de fonctionnement limitées et les charges d'investissement ciblées (à faire).
- S'inscrire dans des règles souhaitées, voire imposées, par les cofinanceurs potentiels (cf subventions).
- Avoir une résonance avec le projet de bâtiment périscolaire voisin, en cours d'élaboration (ARCHIDIUM).

Parallèlement à ces objectifs, ce projet doit s'inscrire dans un bon ordonnancement d'autres projets concernant l'école :

- L'obligation réitérée AVEC FORCE par l'Etat de configurer l'école en regard avec la loi HANDICAP (cf Ad'AP : calendrier d'adaptation proposé) :
 - ✓ Accessibilité extérieure
 - ✓ Accessibilité intérieure
- La nécessité sanitaire d'effacer les risques dus à la présence d'amiante (dalles de sols).

- L'hypothèse d'évolution de la source d'énergie et l'hypothèse d'isolation du bâtiment.
- Pour s'inscrire dans le bon ordonnancement, il faut aussi examiner :
- Le devenir du bâtiment B
 - Les capacités financières
 - Les contraintes de chantiers (préfabriqués de substitution pas exclus ...)
- Sachant qu'à ce stade, les éléments d'analyse technique et financiers sont manquants.

Pour le débat, en vue d'organiser l'ordonnancement des projets ci-avant cités, il propose d'acquiescer les éléments d'analyse et financiers suivants :

- En procédant sans attendre à la consultation pour maîtrise d'œuvre paysagère de la renaturation de la cour.
- En procédant sans attendre à la consultation pour maîtrise d'œuvre pour le désamiantage et l'accessibilité interne de l'école.
NB : L'accessibilité externe (rue) fait partie de la mission ARCHIDIUM.
- En prenant connaissance, dès que possible du diagnostic énergétique lancé par le CPE de GBM (financement GBM).
- En prenant décision dès que l'étude de faisabilité sera fournie par cabinet XTi retenu, sur l'isolation du bâtiment principal.

Après débat, le conseil municipal unanime décide :

- **De fixer une feuille de route dès qu'il aura tous les éléments techniques et financiers en sa possession**
- **De lancer, sans attendre, les études permettant d'obtenir les éléments techniques et financiers.**

VII – 2 - Point des réflexions en commissions et échanges avec associations sur poulailler partagé : débat- décision de poursuivre.

Hervé TOURNOUX et Vincent GIRARD, Adjointes font le point de ce dossier.

Ils rappellent le projet de poulailler partagé est finalisé, les plans de construction sont élaborés. Mais quelques détails subsistent empêchant la conclusion de ce projet.

Cependant, une évolution est apparue récemment suite à la décision de l'association des Vergers d'entretenir le versant nord du Château médiéval par des moutons et son besoin d'un petit local proche du village pour héberger ces animaux en période hivernale.

Une réunion sur place a conclu à la faisabilité d'un projet commun : poules (15 m² maximum) - moutons (9 m² maximum).

L'association LES VERGERS, qui a démontré ses capacités (cf la loge), s'est dit prête à être maître d'ouvrage (partenarial) de la construction, avec pour objectif la mise à disposition du poulailler au tout début du printemps.

Lors du débat, des réserves sont émises sur :

- La localisation du parc estimée trop proche des habitations en raison des nuisances apportées
- la cohabitation des animaux entre eux.
- Un projet global doit être réétudié
- Une information préalable doit être adressée aux riverains de l'allée Abbé Pierre.

Après débat, le conseil municipal unanime :

- **Confirme la proposition du poulailler et demande une estimation globale du coût du projet. Information est à donner aux résidents de l'allée Abbé Pierre.**
- **Pour la mutualisation des locaux avec les Vergers, le conseil municipal s'interroge sur les nuisances possibles (odeurs, mouches ...) et demande que cette proposition soit à nouveau examinée**

VII – 3 - Accès au vallon du Château médiéval ; situation de la barrière en entrée du chemin du donjon.

Hervé TOURNOUX, Adjoint expose que Catherine PARDONNET, Conseillère municipale, rappelle que dans le cadre du comité consultatif mobilités, il avait été décidé de la pose d'une double barrière mobile, réglant l'accès au vallon du château médiéval, en haut du chemin du Donjon.

Cette barrière a été posée, mais elle reste ouverte.

Le débat s'engage. Il est précisé que la fermeture de cette barrière va gêner les agriculteurs qui ont des parcelles desservies par ce chemin.

Toutefois, il est important, compte tenu du nombre de véhicules empruntant ce chemin, d'assurer la tranquillité des promeneurs.

Après débat et vote (1 voix contre), le conseil municipal, à la majorité, décide que ces barrières chemin du Donjon seront désormais abaissées et fixées par de simples goupilles. Un bilan sera dressé après 6 mois.

VIII - AFFAIRES DE PERSONNEL

VIII – 1 - Recrutement pour la Ruche d'automne.

Corinne PETER, Adjointe expose que pour assurer l'encadrement réglementaire de la Ruche d'automne, il y a lieu de retenir la candidature de Mme Charlotte GROULT, titulaire d'un BPJEPS, du 23 au 27 octobre 2023.

Un contrat d'Engagement Educatif lui a été proposé.

Après débat, le conseil municipal unanime retient la candidature de Mme Charlotte GROULT, pour l'encadrement de la Ruche d'automne 2023.

VIII – 2 - Mise à disposition d'un personnel du FCMMGV.

Corinne PETER, Adjointe, rappelle que le 20 juillet dernier, le conseil municipal a autorisé la mise à disposition de 5 personnels du football-club pour renforcer l'équipe périscolaire.

Compte tenu des futures absences (fin de contrat, période scolaire....) elle propose une nouvelle mise à disposition de personnel.

Il s'agit de M. Vanaa RIBERE, actuellement en contrat civique, pour la période du 6 novembre 2023 au 3 mai 2024 – coût horaire 6.20 €.

Après débat, le conseil municipal unanime autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de Vanaa RIBERE.

IX - AFFAIRES D'INTERCOMMUNALITE

IX – 1 - Adhésion au groupement de commande de GBM pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

Hervé TOURNOUX, Adjoint rappelle la réalisation / l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde est une obligation.

Sans accompagnement, dans les petites communes, cela est presque sans solution.

GBM propose un groupement de commande pour recrutement d'un prestataire accompagnant la commune.

Après débat, le conseil municipal unanime décide d'adhérer au groupement de commande proposé.

IX – 2 - Station de GBM pour recharge de véhicules électriques.

Hervé TOURNOUX, Adjoint rappelle que par mail du 11 septembre dernier, GBM a décidé de déployer des bornes de recharge pour les véhicules électriques, dans 40 communes.

GBM a retenu un opérateur privé : EASY CHARGE pour 17 ans, chargé de :

- Financer les bornes de recharges et leurs installations
- Assurer l'exploitation et la maintenance (payant une redevance d'occupation du domaine public) des bornes rapides (60KwDC) rechargeant 80% des batteries en 45 min.

Le choix de l'emplacement est de la compétence de l'opérateur mais il doit recevoir l'assentiment communal.

L'opérateur a fait une proposition d'installation sur le parking en haut de la boulangerie, mais la borne / emplacement prend 2 places et le raccordement électrique n'est pas simple.

Une visite des parkings disponibles a été faite avec le département mobilités de GBM, afin de faire une proposition à l'opérateur.

D'un commune accord, une proposition est faite pour l'installation sur le petit parking proche de l'école, à l'angle rue de la Falaise / chemin Stratégique, bénéficiant de la proximité très favorable du transformateur ENEDIS.

Après débat, le conseil municipal unanime retient la proposition faite après la visite de GBM, l'installation de la borne pouvant être réalisée sur le parking Falaise / Stratégique.

X - AFFAIRE AGRICOLE, FORESTIERE ET ESPACE NATUREL

X – 1 - Affouage 2024 : tarifs.

Marie-Louise LAITHIER, Conseillère municipale propose les tarifs d'affouage ainsi :

- Prix du stère à exploiter : 7 €
- Prix du stère en bord de route : 35 € - de préférence par lot de 5 stères.

Après débat, le conseil municipal unanime retient les tarifs proposés.

RAPPORTS D'INFORMATION

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

(articles L.2122-21 et L.2122.22) :

I – 1 / A – EN MATIÈRE DE DROITS DES SOLS

Hervé TOURNOUX, Adjoint, énonce :

Déclarations préalables délivrées :

- Eva FALLOUEY : construction d'un muret avec pose d'une clôture en claustra alu et d'un portail
- Pierre GANDEL : pose de panneaux photovoltaïques
- Jean-Pierre GAMBA : pose de panneaux photovoltaïques
- Nicolas DESCOURVIERES : remplacement des fenêtres existantes
- Frédéric FOURNIER : remplacement d'une porte de garage par une baie vitrée
- Yann BAUDOIN : remplacement d'une porte de garage par une baie vitrée
- Marius MERGER : création d'une fenêtre
- Dominique BLANC : installation d'un abri de jardin en bois
- Philippe SERRETTE : pose de panneaux photovoltaïques

Déclarations d'intention d'aliéner (renoncations au droit de préemption urbain) : Elles ont concerné :

- Une maison, sur terrain de 1 275 m², en zone UB, chemin de Chevriot-Dessus
- Une parcelle de 1 001 m², en zone UBm, rue du Coteau
- Une maison, sur terrain de 489 m², en zone UA, chemin des Granges

I – 1 / B – GÉNÉRALES

Hervé TOURNOUX, Adjoint, énonce les décisions prises par le Maire :

- le 15 septembre : autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque commune « désherbage ».
- le 2 octobre : attribution d'une concession à M. Léon GUEY.
- le 2 octobre : répartition de la subvention accordée aux Montfaucon de France entre association nationale et association locale

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Résultats des élections du conseil municipal des enfants.

Corinne PETER, Adjointe rappelle que ces élections sont eu lieu jeudi 19 octobre avec l'aide de Catherine PARDONNET.

Sont élus :

<i>TITULAIRES</i>		<i>SUPPLEANTS</i>	
POTY Agathe	CE1	LIGIER Noé	CE1
BOZONET Gaspard	CE1	QUELLIEN Lyam	CE1
BOZONET Constance	CE2	CLAUDEY Milo	CE2
LEROY Zoé	CE2	HUGUENIN Gabriel	CE2
GUILLOT Charlie	CM1	SUSBIELLES Gauthier	CM1
SAURET Maelle	CM1	MATHET Clémence	CM1
ALDEBERT Charlie	CM2	BONIN-JEUNET Rüdy	CM2
BLANDIN Marie	CM2	GEROSA Louise	CM2

AFFAIRES D'INTERCOMMUNALITE

PLUi : procédure de concertation.

L'élaboration, à un certain rythme, du PLUI se poursuit.

Par lettre du 10 octobre 2023, GBM – Mission PLUI, adresse un document concernant la « Démarche de concertation ». Un exemplaire est adressé à chaque conseiller municipal.

Dans ce cadre, on peut retenir :

- Qu'une réunion publique, pour le secteur Plateau, aura lieu mardi 7 novembre 2023 à partir de 20h à Fontain.
D'autres dates sont précisées dans le fascicule.
Qu'une communication sera faite dans le prochain Montfaucon Infos.
- Une participation en ligne possible, sur « pluigrandbesancon.fr »
Possibilité de participer aux sondages et grâce aux espaces de discussion
- Un recensement participatif est possible, par exemple, en identifiant les « arbres d'intérêt » et « le petit patrimoine à conserver »...

Distribution de l'eau potable : changement de procédé de désinfection

Grand Besançon Métropole informe que le procédé de désinfection de l'eau potable des communes va prochainement changer.

Afin de toujours mieux informer les usagers, GBM propose un article très succinct pour une insertion dans les bulletins municipaux, communication sur les supports dématérialisés...

« Eau potable : changement du procédé de désinfection pour réduire nos impacts sur l'environnement et sur nos dépenses »

En effet, remplacer le traitement actuel au bioxyde de chlore par du chlore gazeux va permettre de :

- **Préserver la ressource en eau** : le chlore gazeux est un désinfectant moins agressif pour les canalisations, ce qui va réduire le nombre de fuites d'eau et par conséquent, limiter le gâchis des volumes d'eau perdus dans le sol
- **Prolonger la durée de vie des canalisations d'eau potable et des branchements**, réduisant ainsi les dépenses d'investissement et de fonctionnement pour renouveler les conduites et réparer les fuites
- **Sécuriser le procédé de désinfection** : la qualité d'eau sera identique avec une stabilisation du prix du m³ d'eau distribué à l'abonné qui identifiera éventuellement un changement du goût de l'eau
- **Améliorer le rendement des réseaux de distribution d'eau potable**. En limitant les pertes dues aux fuites, davantage de m³ d'eau prélevés dans le milieu naturel puis traités parviendront aux abonnés

Les travaux sont en cours pour une mise en service en octobre 2023.

AGENDA : Date du prochain conseil municipal, à fixer définitivement : jeudi 16 novembre 2023 prévu, mais en fonction de la présence d'Aurélien LAROPPE

Manifestations :

- Samedi 11 novembre : cérémonie patriotique
- Samedi 18 novembre : championnat Bourgogne Franche-Comté FSGT de cyclocross
- Vendredi 1, samedi 2, dimanche 3 décembre : marché des terroirs
- Mercredi 6 décembre : cérémonie patriotique intercommunale

A 22h, le Président lève la séance.

Géraldine VALLOT VUITTON
Secrétaire de séance

Hervé TOURNOUX
Président de séance